



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 10/01/2024 à 19h30

VIGILANCE ORANGE NEIGE VERGLAS

Interdiction des poids lourds sur l'A75 dans le sens Nord-Sud depuis Lorlanges (43) et dans le sens Sud-Nord depuis Lodève (34)

Dans le cadre de la vigilance orange pour neige-verglas, et au vu des prévisions Météo France, la circulation des véhicules de transport dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes est interdite par arrêté zonal sur l'A75 dans le sens Nord-Sud depuis Lorlanges (43) et dans le sens Sud-Nord depuis Lodève (34).

Les véhicules concernés seront amenés à faire demi-tour, ou stationnés, par les forces de sécurité intérieure.

Concernant la RN122 et le réseau départemental, la circulation peut être difficile localement. Des retards sont attendus sur le réseau des cars, portés par la région Auvergne Rhône-Alpes, notamment dans le secteur Est du département le 11 Janvier 2023. Les lignes circulant dans les périmètres des communauté de communes de St Flour, Gentiane et Hautes Terres communauté devraient être particulièrement concernées.

Laurent Buchaillat, préfet du Cantal, appelle les usagers à adapter leur conduite aux conditions de circulation.

Pour se tenir informé sur l'évolution des conditions météorologiques et les conditions de circulation :

- <https://meteofrance.com/>
- <https://www.bison-fute.gouv.fr/massif-central.html>
- <https://www.inforoute15.fr/>

Pour rappel, les équipements spéciaux (pneus neige, chaussettes, chaînes) sont obligatoires pour tous les véhicules sur l'ensemble du réseau routier du département du Cantal depuis le 1^{er} novembre et jusqu'au 31 mars.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC